

Secteur

Médico-  
Social

# D.E.A.S

## Aide-Soignant

2026 – 2028



A



18 mois



### CERTIFICATIONS

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de Niveau IV.  
AFGSU sur Grenoble

**Formation proposée uniquement en Apprentissage et Contrat de Professionnalisation.**

**Code diplôme : 46033104**

**Code RNCP : 40692-DE-Aide-Soignant**

**Nom du certificateur : Ministère de la Santé et de la Prévention**

**Date de Publication : 02/06/2025**

**Date d'enregistrement RNCP : 02/06/2025**

**Date d'Échéance de l'Enregistrement : 01/09/2029**

### INDICATEURS 2024 2025

Taux de réussite : 93 % / Nbres d'apprenants présentés à l'examen : 13

Taux de satisfaction : 93 %

Taux de poursuite d'études : 0 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 100%

Taux d'insertion dans le métier visé : 100 %

## CONDITIONS

### ▪ Prérequis pour intégrer la formation :

Age : de 17 à 29 ans révolus (pour les contrats d'apprentissage, sauf pour les personnes ayant un handicap reconnu absente de limite d'âge), à partir de 17 ans et sans limite d'âge (pour les contrats de professionnalisation), sans discrimination.

Niveau d'entrée : Aucun diplôme exigé

Vaccination à jour : **Schéma vaccinal de l'Hépatite B obligatoire, vaccination COVID fortement recommandé**

Entretien de motivation à exercer le métier visé et pour la formation en l'alternance.

Participation à la réunion d'information individuelle avec test de positionnement et l'entretien de motivation oral avec le cadre de santé et le référent de formation.

**Documents à fournir** : Signature d'un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation ou attestation d'engagement de l'employeur + attestation médicale de non-affections physiques ou psychologiques incompatibles avec l'exercice de la fonction + obligation d'immunisation et de vaccination (dont Hépatite B 2 injections obligatoires, vaccination COVID fortement recommandé) ces documents doivent être signés par un médecin de l'ARS et **non pas votre médecin traitant** [Liste des médecins agréés](#) | [Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#) + un écrit de 2 pages maximum relatant une expérience personnelle ou professionnelle dans le secteur paramédical pour l'entretien de positionnement.

**Délai d'accès** : Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

### ▪ Conditions de réussite :

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage et chez l'employeur sont les clés de la réussite pour le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant. Pour obtenir son diplôme d'Etat, l'apprenant doit avoir validé les 10 modules de formation dans le respect du référentiel de la formation en vigueur.

Accès à la certification, pour les apprenants n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

Validation de l'AFGSU niveau II afin de pouvoir être présenté à l'examen.

## DEBOUCHES

### ▪ **Métier** :

L'aide-soignant (AS) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique. Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Il travaille le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Les AS peuvent travailler dans le secteur sanitaire (hôpital, clinique, ...), médico-social (EPHAD, FAM, ...) ou encore à domicile toujours sous l'autorité des infirmiers. Le salaire net mensuel d'une AS en début de carrière catégorie B FPH est de 1760 euros.

▪ **Poursuites d'études :**

Possibilité de continuer vers le métier d'infirmière, possibilité de se spécialiser en ASG (Assistant de Soin en Gériatrie), poursuite des études vers Auxiliaire de Puériculture avec le droit à certaines dispenses de modules.

## MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie orientée vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études.
- Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages, Genially, API, TPG, SPIA, Ludo pédagogie, etc.
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique,
- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits,
- **Groupe d'analyse de la pratique** : exposés, échanges entre stagiaires, témoignage de professionnels présentant leurs métiers,
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion,
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant),
- **Livret de suivi des stages « portfolio »** et réalisation de stages en dehors de son employeur.

**Une équipe pédagogique expérimentée :**

- Aurélie CHARMET : diplôme d'infirmier et cadre de santé, directeur IFAS
- POURCEL Anne-Laure : diplôme d'éducateur spécialisé et responsable de formation AES et architecte VAE
- ESSOUSSI Nadia : diplôme d'infirmière et formatrice occasionnelle
- STOFFEL Mathilde : diplôme d'infirmière et formatrice occasionnelle
- GILLES VEYRET Béatrice : ergothérapeute et formatrice occasionnelle

Les formateurs peuvent être sous contrat avec l'établissement (CDD ou CDI) ou en contrat de prestation

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée et rythme de l'alternance**

Durée du parcours complet en apprentissage ou en contrat de professionnalisation : fin Août 2026 à fin février 2028

1 540 heures réparties sur 18 mois : 44 semaines de formation au total, soit 22 semaines de formation théorique au CFA (770 heures) + 22 semaines en stages (770 heures chez l'employeur ou structure extérieure) + 980 heures en moyenne en apprentissage chez l'entreprise employeuse.

Pour les Apprentis seulement, 35h sur les 18 mois de "congés de révisions" obligatoire.

Dispenses : exemple BAC PRO SAPAT : dispensés de M1 – M2 – M6 et M7 soit 413 heures au lieu de 658 heures + autres dispenses selon le niveau de diplôme : exemple dispenses de M6 à M 10 pour les DEAP.

Pour connaître les dispenses, vous pouvez aller directement sur notre site internet (voir tableau des dispenses) et nous contacter pour avoir un calendrier personnalisé.

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

- Evaluation finale

Validation de blocs de compétences tout au long de la formation par des évaluations écrites, orales ou pratiques qui regroupent plusieurs modules. Les notations sont soumises à la DREETS pour validation finale. Concernant la durée de Validation des modules, nous sommes en attente d'une réponse de la DREETS.

En cas de non-obtention de certains modules du diplôme, merci de nous contacter pour connaître le délai de conservation des notes.

BLOC 1 (modules 1, 1 bis et 2) : étude de situation et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 2 (modules 3, 4 et 5) : étude de situation en lien avec les modules 3 et 4, évaluation comportant un évaluation pratique simulée en lien avec le module 5, évaluation des compétences en milieu professionnel et attestation AFGSU niveau 2.

BLOC 3 (modules 6 et 7) : étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 4 (module 8) : évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 5 (modules 9 et 10) : étude de situation pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel.

\*En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'apprenant bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. Autorisation de redoubler qu'une seule fois.

La validation d'un ou plusieurs blocs de compétences est possible soit via la formation, soit via la VAE. Cependant, pour obtenir la certification il est nécessaire de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le responsable de formation se référera au tableau de dispenses pour valider la possibilité de validation des blocs de compétences.

Possibilité de valider l'examen par module et de conserver les notes pendant 5 ans.

## PROGRAMME DE FORMATION

### A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Assurer des activités soins, de prévention et d'éducation à la santé telles que :
- S'occuper de l'hygiène et veiller au confort physique et moral des malades ;
- Aider au quotidien les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller ;
- Accompagner dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie, les aider à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit.

### Modules de formation :

Tronc commun -770 heures

M1 : Accompagner d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale (épreuve écrite -1h30 - coef 1)

M2 : Repérer et prévenir des situations à risque (épreuve écrite -1h30 - coef 1)

M3 : Evaluer de l'état clinique d'une personne (épreuve écrite - 1h30 - coef 1)

M4 : Mettre en œuvre les soins adaptés, évaluer et réajuster (épreuve écrite - 1h30 - coef 1)

M5 : Accompagner la mobilité de la personne aidée (épreuve pratique)

M6 : Maîtriser les techniques de relation et de communication (épreuve écrite et orale – dossier à rendre - coef 1 )

M7 : Accompagner les personnes en formation et communiquer avec les pairs (épreuve écrite - 1h - coef 1)

M8 : Entretenir les locaux et les matériaux et prévenir les risques associés (épreuve écrite – dossier à rendre - coef 1)

M9 : Traiter les informations (épreuve écrite - 1h30 - coef 1)

M10 : Travailler en équipe pluri professionnelle, traiter les informations et apprécier la qualité et gérer des risques (Épreuve écrite - 1h30 - coef 1)

Evaluation des compétences durant les stages.

## FINANCEMENT

### ▪ Coût de la formation

A la suite de la publication de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, il ne vous est demandé aucun frais de sélection.

A la suite de la publication de l'arrêté du 10 juin 2021, la durée et la répartition de la formation AS a été modifiée à 18 mois.

La formation par apprentissage est financée par l'OPCO de l'employeur dans le secteur privé, et les employeurs publics hospitalier devront payer 100% de la formation (sur demande de devis). Les employeurs publics territoriaux doivent faire le recensement pour les financements de contrat auprès de la CNFPT dès Mars n-1.

- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 9 360 €/an

- Contrat de Professionnalisation : 12 052 € parcours complet



# ALTERNANCE 2026 : LES NOUVEAUX SALAIRES MINIMUMS



Applicables dès le **1<sup>er</sup> juin 2026** suite à la revalorisation du SMIC



## CONTEXTE :

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIC évolue.

## NOUVEAU MONTANT DU SMIC :



**12,31 €**  
brut par heure



**1 867,02 €**  
brut par mois



**1 477,93 €**  
net par mois

Cette revalorisation augmente mécaniquement les salaires minimums des alternants.



## CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Rémunération basée sur l'âge et l'année d'exécution du contrat.

Le salaire progresse à chaque nouvelle année de formation.

### SALAIRES MINIMUMS BRUTS MENSUELS (MOINS DE 26 ANS)

Année du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
1 <sup>ère</sup> année	27% (504,09 €)	43% (802,82 €)	53% (989,52 €)
2 <sup>ème</sup> année	39% (728,14 €)	51% (952,18 €)	61% (1 138,88 €)
3 <sup>ème</sup> année	55% (1 026,86 €)	67% (1 250,90 €)	78% (1 456,27 €)

### 26 ANS ET PLUS : 100% DU SMIC

La rémunération est d'au moins  
**1 867,02 € brut mensuel.**



## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Rémunération basée sur l'âge et le niveau de qualification initial.

Le niveau de diplôme à la signature du contrat est déterminant.

### SALAIRES MINIMUMS BRUTS MENSUELS (MOINS DE 26 ANS)

Niveau de qualification	Moins de 21 ans	21 à 25 ans
Inférieur au Bac	55% SMIC (1 026,86 €)	70% SMIC (1 306,91 €)
Supérieur ou égal au Bac	65% SMIC (1 213,56 €)	80% SMIC (1 493,62 €)

### 26 ANS ET PLUS : AU MINIMUM 100% DU SMIC

Ou 85% du salaire minimum conventionnel (SMC) si plus favorable.



## RÈGLE D'OR

### SMIC OU SMC : LE PLUS FAVORABLE L'EMPORTE !

Le salaire se base sur le Salaire Minimum Conventionnel (SMC) de la branche s'il est supérieur au SMIC.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### **Lieu de formation :**

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°3 / Email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

Site internet (renseignements et préinscriptions) : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

**Directrice adjointe:** Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : [mylene.roux@lyceeduguiers.fr](mailto:mylene.roux@lyceeduguiers.fr)

**Cadre Santé/Directeur IFAS-IFAP :** Mme CHARMET Aurélie / Email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

**Coordnatrice formation :** Mme BILLON Marjorie / Email : [marjorie.billon@lyceeduguiers.fr](mailto:marjorie.billon@lyceeduguiers.fr)

**Référente handicap :** Mme POURCEL Anne-Laure



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continue et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 10 à 20 apprenants

Horaires : 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30

**Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'internat :** Pour plus de précisions et aide aux apprentis possible via les OPCO : nous contacter.

**Matériel nécessaire pour la formation :** matériel de prise de cours, ordinateur accepté